



+ JEUNESSE

Les nouveaux bacheliers récompensés

La municipalité a décidé d'offrir une récompense aux lycéens livryens qui ont obtenu leur baccalauréat (général, technologique ou professionnel) avec mention. Le dossier est à renvoyer avant le 15 septembre 2018

Mis en ligne le 04 juillet 2018

Pour cela, il faut avoir obtenu son bac (général, technologique ou professionnel) avec mention très bien, bien ou assez bien et résider à Livry-Gargan (justificatif au nom des parents).

Le dossier devra comporter

- l'avis de la taxe d'habitation accompagnée d'une attestation d'hébergement des parents
- une pièce d'identité du jeune bachelier (CNI, passeport)
- une copie du diplôme du baccalauréat (ou attestation, relevé de notes).

A renvoyer avant le 15 septembre 2018 au cabinet du maire, 3 place François-Mitterrand - 93190 Livry-Gargan ou à courriermaire@livry-gargan.fr

Livry-Gargan VILLE DE 

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN

3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891

LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43